



AVIS PUBLIC
Assemblée publique de consultation
Projets de règlements n^{os} 26.06 et 22.10.15.26

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 2 mars 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a adopté, par résolution, les projets de règlements intitulés :

- Règlement n° 26.06 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
- Règlement n° 22.10.15.26 modifiant le règlement de zonage n° 22.10 afin de modifier les usages et les dispositions particulières applicables dans la zone I-4

PROJET DE RÈGLEMENT N° 26.06

L'ensemble du territoire de la municipalité est visé par ce règlement.

Ce règlement aura pour objet de créer un nouveau règlement régissant l'occupation et l'entretien des bâtiments, exigé en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, afin d'assurer la préservation et la pérennité des bâtiments, notamment en intégrant des normes visant à empêcher le déperissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries, à préserver l'intégrité de leur structure et à en assurer la sécurité.

PROJET DE RÈGLEMENT N° 22.10.15.26

Le secteur visé par les modifications se situe dans la zone R-1.

Ce règlement n° 22.10.15.26 a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

1. De modifier certaines dispositions attribuables à la zone I-4 soit :
 - 1.1. D'ajouter des usages industriels et commerciaux d'envergure régionale, assimilables à l'industrie, ainsi que des usages de services destinés à soutenir les activités industrielles ;
 - 1.2. De supprimer certaines exigences relatives à l'entreposage extérieur ;
 - 1.3. D'autoriser la construction de plusieurs bâtiments principaux à vocation commerciale et industrielle sur une même propriété, sans obligation de réaliser un projet intégré, tout en prévoyant des dispositions particulières pour encadrer les impacts sur l'aménagement du terrain.
2. D'apporter une correction technique à l'ensemble des grilles de spécifications.

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation, le 7 avril 2026, à 19 h 45**, au Centre communautaire André-Guy Trudeau situé au 5000, rue des Loisirs à Saint-Mathieu-de-Beloeil.

Cette assemblée publique de consultation permettra au Conseil d'expliquer les projets de règlements et les conséquences de leur adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Les projets de règlements sont disponibles pour consultation aux bureaux municipaux durant les heures d'ouverture habituelles, soit du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h de même que sur le site Internet de la Municipalité au <https://stmathieudebeloeil.ca>.

Ces projets comprennent des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À, Saint-Mathieu-de-Beloeil, **ce 16^e jour du mois de mars 2026**.


Joanne Bouchard, directrice-générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, conformément à la loi et aux procédures de la Municipalité, par la mise en ligne de l'avis sur le site internet officiel de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://stmathieudebeloeil.ca>, le 16 mars 2026, entre 8 h et 17 h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 mars 2026.


Joanne Bouchard, directrice-générale et greffière-trésorière